

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (39) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, E. FARHAT, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, H. PREHER, N. CASSAN FAUX, Y. ERGÜL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, C. PAILLER, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, K. WEINLAND, G. MICHAUD, S. LANSARI-CAPRAZ, L BRARD.

POUVOIRS (8) : C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
É. AZIHARI, mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIER
M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS
A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
P. BARAUDON mandant a pour mandataire Y. GANIVELLE

EXCUSES (1) : E. AUDEBERT

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Madame Laurence Rabussier

OBJET : Fixation du tarif des cavurnes

Suite à de nombreuses demandes, la ville de Châtellerault a décidé de proposer une nouvelle solution funéraire pour les familles. Parmi les solutions funéraires, on distingue les terrains, les cases de columbarium, les cavurnes, les arbres du souvenir, la dispersion des cendres dans un jardin du souvenir. La ville propose aujourd'hui des terrains, des cases de columbarium et la dispersion. Elle souhaite désormais y ajouter les cavurnes : 10 cavurnes vont ainsi être posés au cimetière de Châteauneuf. Un cavurne est une sépulture cinéraire, destiné aux cendres d'un défunt crématisé. Il s'agit d'un petit caveau individuel en béton armé construit dans la terre.

Il convient donc d'en fixer les tarifs et durées de concession.

Il n'est pas envisageable de calquer ces tarifs sur ceux des cases de columbarium, l'investissement initial n'étant pas le même pour la collectivité et la prestation proposée différente pour les familles. En revanche, il est souhaitable de proposer des durées semblables ; c'est-à-dire 15 ans et 30 ans.

Le coût d'un cavurne pour la collectivité est de 320 € (équipement, plaque de marbre et rosier). Le prix de concession du terrain est de 55 € pour 15 ans et de 135 € pour 30 ans. À ces sommes devra être ajouté le prix de la plaque de marbre qu'il faudra changer pour chaque nouveau concessionnaire (et dont le prix est variable).

Il s'agit de proposer des tarifs de concession pour les cavurnes en cohérence avec les tarifs de concession bas, pratiqués actuellement par la ville de Châtellerault.

Pour rappel, 1/3 des produits des concessions funéraires est versé au CCAS.

La proposition de tarifs pourrait être la suivante :

➤ **15 ans : achat 375 €, renouvellement 275 €.**

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 6 avril 2017

n°22

page 2/2

➤ **30 ans : achat 500 €, renouvellement 400 €.**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2223-1 et suivants, L.2223-15, L.2223-22 relatifs aux dispositions funéraires.

CONSIDÉRANT que les cavurnes répondent à des besoins nouvellement exprimés par les familles et correspondent au souhait de diversification des solutions funéraires permettant le recueillement de la famille des défunts et leur évocation.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de fixer les tarifs pour les concession funéraires des cavurnes :

- **15 ans : achat 375 €, renouvellement 275 €.**
- **30 ans : achat 500 €, renouvellement 400 €.**

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

12 AVR. 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER